

Un peu plus de fermeté dans la répression du premier degré suffirait pour rétablir l'égalité entre les différents ressorts, car il est à remarquer que là où le nombre proportionnel des confirmations est le moins élevé, les arrêts qui modifiaient les décisions de première instance avaient principalement pour but d'aggraver la situation des prévenus. En Corse, notamment, la répression est si faible devant les tribunaux correctionnels que les appels à minima y sont beaucoup plus nombreux qu'ailleurs (70 0/0, au lieu de 16 0/0) et que la cour se voit obligée, dans près des deux tiers des cas (64 0/0), d'élever la peine prononcée en premier ressort ou de condamner des prévenus qui avaient été acquittés. Sans méconnaître la part qui revient aux mœurs locales dans ces résultats, je crois qu'il serait possible aux magistrats d'en atténuer la portée par une appréciation plus exacte du degré de culpabilité des prévenus traduits devant eux ou de la gravité des faits incriminés.

Affaires jugées en premier et dernier ressort par les cours d'appel.

Aux termes des articles 479 et 483 du code d'instruction criminelle, 10 de la loi du 20 avril 1810 et 160 du décret du 15 novembre 1811, certains fonctionnaires doivent être directement cités devant la cour d'appel pour les délits commis par eux dans les conditions déterminées par les mêmes dispositions. La statistique serait incomplète si elle n'enregistrait pas les arrêts rendus par cette juridiction spéciale.

De 1876 à 1880, les cours d'appel ont eu à juger 247 de ces fonctionnaires ou agents, dont 114 gardes particuliers, 63 gardes-champêtres communaux, 22 juges de paix, 21 maires ou adjoints, 10 gardes forestiers, 5 commissaires de police, etc. Les faits imputés consistaient surtout en délits de chasse (148), de coups et blessures volontaires (18), d'outrages à des agents (13), de vente de substances nuisibles à la santé (11), de vol de bois ou de récoltes (10), d'outrage public à la pudeur (8), d'homicide ou de blessures involontaires (6). Les prévenus ont été : 25 acquittés et 222 condamnés, savoir : 176 à l'amende, 42 à un an ou moins d'emprisonnement et 4 à plus d'un an de la même peine.

(A suivre.)

REVUE DU PATRONAGE ET DES INSTITUTIONS PRÉVENTIVES EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

Sommaire. — FRANCE. — 1° École de réforme de Saint-Éloi. — 2° Société de patronage pour les prisonnières libérées d'Orléans. — 3° Société de patronage pour les jeunes libérés de Sainte-Foy.

ÉTRANGER. — 1° École publique du Michigan pour la protection de l'enfance. — 2° Institution de réforme pour femmes et jeunes filles de l'État d'Indiana. — 3° Société de patronage pour les libérés du Sussex oriental. — 4° Société des prisons de Finlande, à Helsingfors. — 5° Société de patronage de la prison de Vridsloselille (Danemark). — 6° Société de patronage pour les libérés de Berne (Suisse). — 7° Société de patronage pour les libérés de Zurich (Suisse).

FRANCE

I

L'École de réforme de Saint-Éloi.

Fondée par l'État en 1876, l'École de réforme de Saint-Éloi est un des deux seuls établissements pénitentiaires qui portent ce titre en France. A coup sûr, c'est le seul où l'on trouve les deux sexes presque réunis.

Il ne faudrait pas croire pourtant que tous les exercices soient communs. Les bâtiments sont séparés et l'école des filles est à cinq ou six cents mètres de distance de l'école des garçons. Les classes sont faites aux filles par des religieuses, aux garçons par un instituteur. Les travaux se font, en général, séparément. Mais tous les jeunes détenus se retrouvent à la chapelle.

les deux sexes font ensemble les foins et les moissons, les enfants sont envoyés journellement de l'un à l'autre bâtiment, et la supérieure de l'établissement, M^{me} Marie-Léopold — une personnalité — affirme n'avoir jamais eu à le regretter.

Ce qu'elle veut — et pour cela elle est énergiquement appuyée par le gouvernement — c'est remplacer pour ces jeunes détenus la famille absente, et elle ne voit pas plus d'inconvénients à faire rencontrer les garçons et les filles qui lui sont confiés qu'à laisser vivre ensemble des frères et des sœurs.

C'est à remplacer la famille que tendent tous les efforts de la direction et si l'établissement est encore trop nouveau pour qu'on puisse affirmer que les résultats seront toujours bons, il suffit de voir les figures ouvertes, le regard franc et assuré des jeunes détenus pour être certain que, dès à présent, ces enfants sont heureux de vivre et qu'ils trouvent leur existence meilleure que celle qu'ils menaient avant leur entrée à Saint-Éloi.

Là, comme dans plusieurs autres établissements d'éducation correctionnelle, on ne trouve aucune barrière et pourtant il n'y a plus d'évasions. Il faut donc que les détenus se plaisent dans la maison, qui du reste n'a rien des allures de prison qu'avaient les collèges, au moins de notre temps.

Complètement isolé, le Mas d'Éloi — à quinze kilomètres environ de Limoges — se compose de deux corps de logis distants de cinq à six cents mètres et séparés par une grande prairie créée et assainie par les jeunes détenus. On arrive dans une cour ouverte, entourée de bâtiments de trois côtés : c'est l'école des filles. A droite, l'ancienne maison arrangée tant bien que mal et destinée à être abattue quand on aura pu achever l'aile de gauche. Là se trouve, à l'extrémité actuelle, la chapelle qui sera au milieu du bâtiment projeté et qui fait face à l'école des garçons. Au rez-de-chaussée, les classes, la cuisine, le réfectoire et la boulangerie; au premier, le dortoir des enfants très vaste et très aéré; à côté, l'infirmerie qui ne contient que deux lits et qu'on n'a pas encore eu l'occasion d'utiliser; un peu plus loin la lingerie et le vestiaire; puis le logement des religieuses.

Tout est d'une grande simplicité, mais relativement confortable et remarquablement propre et sain.

Comme une économie sévère a présidé à tous les travaux, on n'a pas voulu faire les frais nécessaires pour faire monter l'eau aux étages supérieurs, mais on la trouve dans la cuisine, au

réfectoire et dans les cours; plus tard on aura l'eau au premier et spécialement dans les dortoirs.

Un détail qui prouve que si le luxe est sévèrement banni, l'hygiène et la propreté n'y perdent rien : tous les enfants ont des brosses à dents.

Les bâtiments de l'école des garçons ne sont pas terminés. Outre les ouvriers, plusieurs enfants y sont employés comme manœuvres. Jusqu'ici il n'y a d'eau que dans la cour; il faut donc, tous les matins, sortir pour les soins de propreté. Cet inconvénient n'existera plus quand les travaux seront achevés. Là, comme dans l'école des filles, l'eau montera aux étages supérieurs. Tous les bâtiments étaient simples, les dortoirs sont percés de fenêtres se faisant face et permettant d'aérer avec la plus grande facilité. Dans les bâtiments en construction, se trouvera une salle couverte pour permettre aux enfants de jouer en temps de pluie et une salle de gymnastique.

Tel est l'extérieur.

La nourriture est abondante et semble bonne. Tous les jours, la soupe et du pain le matin; à midi, la soupe et un plat de légumes; à quatre heures, du pain et un fruit en été; le soir, la soupe et du pain; trois fois par semaine de la viande, à midi. On peut toujours redemander du pain. Les enfants qui travaillent soit aux champs, soit comme apprentis sous la direction d'ouvriers de diverses professions ont droit à du vin à midi et le soir; les autres, à du vin coupé d'eau.

Comme nous l'avons dit, il n'y a pas de barrières; les cours sont à peine fermées. Les enfants sont libres; tout est calculé pour les relever à leurs propres yeux et leur faire oublier qu'ils ont été condamnés et qu'ils sont détenus. C'est ainsi que l'instituteur, le surveillant et les religieuses n'appellent les garçons que Messieurs.

Les punitions sont peu nombreuses : le pain sec, les arrêts, la cellule très rarement occupée et enfin, dans les cas très graves, le renvoi dans un quartier correctionnel. Cette dernière punition n'est appliquée qu'à regret par la direction qui ne l'a employée qu'une ou deux fois pour servir d'exemple.

La bonne conduite est récompensée par de petites sommes mises à la disposition des enfants qui ont obtenu une certaine quantité de bons points. Ces sommes peuvent varier de 0 fr. 30 c. à 4 francs par mois. Les enfants peuvent dépenser comme bon

leur semble l'argent ainsi gagné. La cantine installée dans la maison et ouverte le dimanche, absorbe une partie de ce pécule; des achats de jouets, de lapins qu'ils peuvent élever, emportent le reste.

Les enfants sont divisés en trois catégories : ceux qui n'ont pas fait leur première communion, ceux qui l'ont faite et ne peuvent encore être placés et ceux qui peuvent être placés.

La troisième catégorie se compose de garçons de 14 ans et au-dessus qui sont placés en apprentissage chez des ouvriers ou des agriculteurs des environs avant leur libération, sous la surveillance et la responsabilité de la direction. Ils reviennent tous les dimanches au Mas d'Éloi où ils trouvent du linge et des habits; ils passent la journée à la maison, reçoivent quelques leçons et conservent ainsi les principes qui leur ont été inculqués. Toutes les fois qu'ils quittent leurs patrons pour une raison quelconque, ils rentrent à la maison qui les reçoit pour chercher à les placer de nouveau, mais après leur avoir fait subir un temps d'épreuve plus ou moins long, suivant les cas. Bien que ces retours soient assez fréquents et soient souvent motivés par des fautes de l'enfant, les demandes des cultivateurs des environs sont assez nombreuses pour que la direction songe à relever les prix de louage qui sont à la vérité, extrêmement minimes. Il y avait eu, au 1^{er} septembre, 85 enfants placés dans ces conditions.

Les enfants arrivent ainsi à apprendre un état et à se constituer un pécule pour le moment de leur libération.

Au 1^{er} août, les pécules de réserve représentaient une somme de 1,751 fr. 80 c., répartie entre cinquante-deux enfants dont deux possédaient plus de 100 francs.

Toutes les punitions et toutes les récompenses sont, comme nous l'avons dit, le résultat de bons ou de mauvais points. Ces notes sont données par les religieuses qui ont la haute direction de l'établissement et par les surveillants aidés des détenus gradés. Les enfants les mieux notés reçoivent en effet des grades : chefs de peloton, chefs de section, secrétaire chargé de tenir le livre où sont inscrites les notes, et chef supérieur.

Si les premiers sont nommés par la direction, le chef supérieur, est élu par tous les jeunes détenus ayant fait leur première communion.

Le suffrage universel est guidé, du reste, dans son choix par

la direction qui présente trois ou quatre candidats aux jeunes électeurs.

M^{me} la Supérieure affirme qu'en opérant ainsi, elle obtient des choix excellents et que, de plus, elle donne au jeune élu une autorité d'autant plus grande qu'il a été choisi par ses camarades.

On se lève de 4 heures à 4 heures 1/2 du matin pour se coucher à 8 heures. Il y a 6 heures de classe et 6 heures de travail. Ceux qui peuvent être placés, ayant reçu l'instruction primaire, n'ont plus que 3 heures de classe. Plusieurs élèves doivent être présentés pour le certificat d'études.

Malgré les efforts de la direction, il y a peu de jeunes filles qui montrent du goût pour la vie agricole. La plupart préfèrent les travaux des villes ou la vie d'ouvrière de fabrique.

Les garçons, au contraire — même ceux qui sont nés dans les villes — tiennent aux travaux des champs. Plusieurs comprennent et disent qu'il vaut mieux gagner moins à la campagne où les frais sont minimes et les occasions de dépense nulles, qu'avoir en ville un salaire plus élevé qu'on dépense en entier.

« J'aime mieux, disait un enfant, être un honnête paysan qu'un mauvais bourgeois. » Pour lui, le bourgeois, c'était l'ouvrier des villes.

Tous les jours on lit aux enfants un règlement simple et court. Ce règlement se termine par un certain nombre d'observations que nous ne reproduisons qu'en partie et pour indiquer dans quel esprit le règlement a été conçu :

« Les élèves de Saint-Éloi auront à se rappeler que l'école est une famille et qu'ils doivent être solidaires pour conserver son honneur. Ils devront se faire remarquer par leur bonne tenue et leur grand respect et obéissance à l'autorité.

» Les chefs nommés ont également droit à une grande soumission, mais ceux-ci, en retour, donneront à leurs camarades le bon exemple et l'impartialité.

» C'est ainsi qu'ils marcheront dans le chemin de l'honneur et du dévouement à Dieu et à la Patrie. »

On voit que les mots d'honneur et de patrie sont familiers aux religieuses du Bon Pasteur à qui est confiée la direction de l'établissement.

Une dernière note en terminant : les évasions, assez fréquentes pour les filles au début, n'ont plus lieu maintenant.

Quant aux garçons, les évasions ont toujours été très rares. Cependant, cette année, quatre jeunes détenus se sont évadés le 14 juillet et sont allés à Limoges. Des apprentis, venus avec leurs patrons pour les besoins des constructions en cours leur avaient raconté que le 14 juillet les fourneaux économiques nourriraient tout le monde, qu'on pourrait entrer au théâtre et qu'on jouirait gratuitement de tous les plaisirs.

Dès le soir même, sur quatre évadés, deux rentraient à la maison ; le troisième, n'osant revenir, errait pendant une huitaine de jours dans les bois environnants et, rencontré par un camarade, était ramené par lui au Mas Saint-Éloi. Enfin le quatrième arrêté au bout d'un mois était au 1^{er} septembre à Limoges d'où il devait être réintégré à l'École de Réforme.

M^{me} la Supérieure, en nous racontant ces faits, ajoutait qu'ils ne l'effrayaient pas et que, l'année prochaine, elle enverrait elle-même des enfants à Limoges pour la fête du 14 juillet. Seulement elle compte leur faire gagner cette récompense par plusieurs mois de sagesse et n'y envoyer que quelques enfants — les plus sages — et bien accompagnés et surveillés.

On voit, par tous ces détails, que l'école de réforme de Saint-Éloi est en bonne voie et on comprend toute la sollicitude du gouvernement à son sujet.

Il y a là une tentative doublement nouvelle : élever et ramener au bien des garçons et des filles presque réunis, confier à des femmes la direction de l'éducation de jeunes garçons.

Nous ne voulons pas rechercher ici-même, en écartant toute question religieuse si une influence féminine est ou n'est pas plus efficace sur de jeunes garçons, si l'autorité exercée par une femme a, ou non, quelque chose de plus doux qui rend l'obéissance moins pénible et si les malheureux détenus qui forment la très grande majorité de la population de l'école de réforme de Saint-Éloi, ne trouvent pas auprès de femmes distinguées et intelligentes quelque chose de la mère qu'ils n'ont pas connue ou dont ils n'ont vu que les déportements.

Nous ne voulons pas davantage examiner si cette réunion donnera les résultats qu'on espère, si ces rapports fréquents, sinon constants, entre les garçons et les filles moraliseront ces enfants qui ne connaissaient aucune morale avant de venir à l'école de réforme, si, à une époque où l'on cherche à faciliter la réhabilitation de tous les condamnés, l'enfant coupable, celui

de tous les coupables que la société a le plus intérêt à moraliser et qu'elle peut moraliser le plus facilement, ne doit pas être placé le plus près possible des conditions normales, c'est-à-dire retrouver la famille dans la plus large mesure, ni enfin s'il n'est pas utile de tenter par la douceur et par le travail au grand air une œuvre que la sévérité et l'emprisonnement n'ont pu mener à bien.

Nous nous bornons à constater ce que nous avons vu sans pouvoir affirmer que l'entreprise réussira. L'avenir seul nous dira si nous avons affaire ici à une utopie généreuse ou à une idée vraie et pratique. Ce qui est certain dès aujourd'hui, c'est que l'École marche bien et qu'elle est conduite par une femme énergique, connaissant à fond les enfants qu'elle dirige, se donnant tout entière à son œuvre, capable, en un mot, de faire réussir une entreprise aussi délicate et aussi ardue.

E. PAGÈS

II

Société de patronage pour les prisonnières libérées d'Orléans (1).

Cette œuvre éminemment utile et charitable continue à progresser, et nous ne pouvons mieux faire ressortir les résultats obtenus qu'en reproduisant le 5^e Rapport, pour l'année 1882, adressé au Président de l'œuvre, Mgr l'évêque d'Orléans.

« Depuis la dernière réunion que vous avez bien voulu présider, notre œuvre a marché, petitement, il est vrai ; mais encore près de ses débuts, nous était-il permis d'espérer davantage ?

» Nous serions fières, Monseigneur, et nous serions heureuses de vous affirmer aujourd'hui que nous avons conquis les esprits et les cœurs à une cause qui nous paraît celle de la charité chrétienne.

» Si, grâce au zèle de nos Patronnes, nous avons acquis un certain nombre de souscripteurs dont la charité nous fait vivre, nous voulons espérer mieux encore de l'avenir. Nous savons

(1) Voir le Bulletin de mars 1882.

que les temps sont durs et que les budgets de l'aumône sont grevés de dépenses auprès desquelles celles que nécessite notre œuvre peuvent sembler moins urgentes. Et néanmoins, nous voudrions faire comprendre à des cœurs sérieusement chrétiens, cette œuvre qui s'adresse aux âmes. Nous voudrions la faire aimer. Nous aurions à cœur de montrer que son but est digne d'efforts et qu'il est moins impossible qu'on ne le croit trop souvent, de ramener en la voie droite, des consciences faussées ou engourdies, mortes, pour ainsi dire, à la vérité, mais qui peuvent renaître par la grâce de Dieu.

» Nous en avons des exemples touchants, et s'ils ne sont pas en grand nombre, parce que la perfection, même celle du repentir, est rare, ils ont suffi pour affermir et augmenter en notre esprit la conviction croissante des services efficaces qu'est appelé à rendre le Patronage des prisonnières libérées.

» En vous faisant connaître ces retours vers le bien, nous ne craignons pas, Monseigneur, de vous révéler également nos échecs; c'est le moyen de nous faire juger avec impartialité par ceux qui voudront être justes.

» C'est avec le désir de faire le bien possible, non avec l'illusion de voir réussir infailliblement ce que nous devons entreprendre, que nous sommes entrées dans la carrière que nous poursuivons; et, pour rendre hommage à la vérité, nous devons le dire ici, Dieu a permis que les résultats obtenus aient dépassé notre attente!

» Et si, plus d'une fois, après des démarches nombreuses, des courses multipliées, des sollicitations pressantes, nous nous voyons enlever une espérance au moment où nous pouvions croire qu'elle allait se réaliser, c'est, pour nous, toujours un regret; c'est rarement une surprise.

» En nous engageant à servir ces âmes tombées, nous savons que Dieu seul les relève et qu'à nous appartient uniquement de chercher à les lui rendre.

» Mais le fait seul de notre institution nous oblige à ne repousser aucune de celles qui nous expriment le désir de bien faire. Et, pour les ramener, est-il d'autre moyen que de porter en elles la conviction de notre dévouement?

» Saint Vincent de Paul recommandait à ses missionnaires d'être affables envers tous. Les forçats mêmes, leur disait-il, avec lesquels j'ai vécu, ne se gagnent pas autrement; et lorsqu'il

m'est arrivé de leur parler sèchement, j'ai tout gâté et, au contraire, lorsque je les ai loués de leur résignation et que je les ai plaints en leurs souffrances, que je leur ai dit qu'ils étaient heureux de faire leur purgatoire en ce monde, que j'ai baisé leurs chaînes, compati à leurs douleurs et témoigné affliction pour leurs disgrâces, c'est alors qu'ils m'ont écouté qu'ils ont donné gloire à Dieu et se sont mis en état de salut.

» Nous prions donc les personnes que repousse le contact imposé par notre œuvre avec des natures abaissées, grossières et ignorantes, de ne pas nous refuser absolument toute sympathie, leur demandant de se rappeler avec nous cette réflexion de saint Augustin : « qu'il n'y a pas de crime commis par un » homme que ne puisse commettre un autre homme, si la grâce » de Dieu ne le soutient pas. » Nous les prions de se souvenir aussi que les enseignements de la foi nous apprennent (nous laissons parler saint Bernard) « qu'il n'est pas de pécheur si » exposé à périr que ne puisse sauver le sang de Jésus-Christ. »

» La charité la plus large ne doit-elle pas être la base d'une œuvre qui n'a d'autre motif que l'amour des âmes pour Dieu?

» Sans en exclure la prudence ni une sage direction, la mesure de la justice ne saurait devenir la nôtre; les rigueurs et les prévisions qu'il est le plus à désirer de voir figurer dans la loi, ont à fléchir devant la charité.

» Telle est, du moins, notre pensée.

» Nous commencerons, Monseigneur, par vous parler brièvement des membres les plus anciens de notre famille adoptive : parmi nos jeunes pensionnaires de Chevilly, de Notre-Dame de Charité, du Bon-Pasteur d'Orléans et de Conflans, et du Bon-Pasteur d'Orléans, une seule, âgée de dix-neuf ans, s'est séparée de nous. Rendue à son père pauvre et malade, celui-ci l'a mariée peu après son arrivée près de lui. Nous sommes en correspondance avec cette jeune femme, fidèle jusqu'ici aux principes qu'elle a reçus des Sœurs, et reconnaissante envers celles qui les lui ont enseignés, en même temps qu'elles lui apprenaient le travail qui la fait vivre.

» La petite E., dont l'enfance s'est écoulée au milieu des misères d'une vie vagabonde et qui fut recueillie par nous, il y a dix-huit mois, répond aussi bien que nous pouvons le souhaiter, aux soins des maîtresses dévouées qui en ont accepté la charge. Nous vous avons parlé l'année dernière de sa mère.

une Bretonne, qui nous donne, elle aussi, la satisfaction de lui voir tenir les promesses faites au moment de son départ d'Orléans. Quoique le travail de son fils soit nécessaire à la subsistance de sa famille, notre pauvre patronnée a envoyé l'enfant aux instructions du catéchisme ; B. a fait, à treize ans, sa première communion, et une lettre excellente du prêtre charitable qui l'y a préparé, nous affirme que ce jeune garçon reste animé des meilleures dispositions.

» Dieu semble avoir vraiment béni cette œuvre de la conversion d'une famille, et il nous y a fait rencontrer le secours de cœurs haut placés et dévoués.

» Je n'ai rien à vous dire, Monseigneur, de nos pénitentes, ni de leur vie volontairement cachée, sinon que là est une de nos meilleures joies.

» A leur nombre s'est ajoutée une très pauvre créature qui nous a inspiré une pitié profonde et que nous laisserions dans l'ombre où elle s'abrite aujourd'hui, si sa triste histoire ne nous semblait digne d'intéresser nos associés, en mettant sous leurs yeux l'exemple d'une grande miséricorde de Dieu envers une grande misère.

» Au commencement de décembre 1881, une femme de plus de quarante ans nous fut présentée par les sœurs de la prison ; elle insistait pour nous voir au plus tôt, car elle n'avait à subir qu'une courte détention et désirait vivement que nous puissions l'aider.

» Parisienne, elle s'exprimait avec une facilité grande, et nous fit, sous l'empire d'une certaine exaltation, le récit de la manière dont elle était parvenue à nous approcher, ayant au cœur l'espérance que nous consentirions à faire quelque chose pour la sauver.

» Arrêtée à Blois pour une contravention de résidence, elle avait rencontré, dans la maison de détention, une prisonnière dont nous nous étions occupées à Orléans : c'était une femme dont le désespoir nous avait fait craindre un suicide et que nous avions vue souvent dans le seul but de l'encourager à se résigner devant une condamnation à dix années de réclusion.

» Cette malheureuse femme avait gardé un assez bon souvenir de nous pour en parler à sa compagne. Or, celle-ci, à la même époque, tomba malade à Blois, toujours dans la prison ; elle y fut soignée à l'infirmerie par les sœurs.

» Le dévouement des religieuses la toucha, et, pour la première fois, le nom du Créateur et du Sauveur divin résonna dans l'âme de cette créature de Dieu, en y portant une lumière inaperçue jusque-là.

» Rétablie et libérée, sans souci de se mettre de nouveau en contradiction avec son passe-port, qui était à destination d'une autre ville, elle revient sur ses pas, parcourt à pied la distance qui la sépare d'Orléans, et ne sachant où nous découvrir, répond avec insolence aux interrogations de la police afin de se faire emprisonner.

» Tel fut son récit du premier jour, et nous devons à la vérité de dire qu'il n'a pas varié, mais nous avouons qu'il ne nous persuada pas tout d'abord.

» Pourtant, après l'avoir entendu, après avoir écouté les supplications et les aveux qui le suivirent, car la pauvre désolée nous fit, en pleurant, une réelle confession, nommant les lieux et les personnes, témoins et acteurs dans sa vie, nous lui fîmes, à notre tour, la promesse de l'aider à s'instruire et de chercher à la placer pour la mettre à l'abri de la misère et des entraînements du vice.

» Réussir n'était pas facile. L'âge de notre protégée la faisait repousser des refuges ouverts à la jeunesse ; sa vue fatiguée, le peu d'habitude qu'elle avait du travail augmentaient pour nous les difficultés et la dépense d'un placement même temporaire.

» Nous tenions cependant à ne pas abandonner à ses seules forces, cette précieuse bonne volonté, née sous une heureuse influence, mais que l'ignorance même de la pauvre fille eût bientôt compromise.

» Cependant les portes de la prison s'ouvraient pour elle, irrévocablement, à jour fixe, et nous n'avions encore aucun asile à lui offrir, quand un certificat du médecin nous permit d'obtenir, pour elle, une place à l'Hôtel-Dieu ; c'était une faveur bien nécessaire à sa santé ; pour nous, en outre, elle avait l'avantage de prolonger les délais.

» C... , obéissante à toutes nos décisions, fut fidèle jusqu'à la fin, et je dois dire, à sa louange, que pas une des craintes que nous avaient fait concevoir ses antécédents ne fut justifiée.

» Forcées de l'envoyer au loin, les sœurs de Marie-Joseph nous ayant seules ouvert l'entrée d'un refuge dans le Midi, il nous

fallait confier à C... elle-même, le prix d'une partie de sa place, la compagnie d'Orléans, qui nous allouait le bénéfice d'une réduction sur son parcours, n'ayant pu accueillir notre proposition de recevoir le prix du voyage entier.

» Or, nous savions par les aveux de notre pénitente, qu'elle avait bu, et nous craignons qu'une tentation de ce genre ne vint nous enlever le prix de nos sacrifices.

» Il n'en fut rien ; sa résolution fut vaillante.

» Depuis un an, C... vit à la Solitude de Nazareth. Ses lettres bien écrites et remarquablement rédigées, sont pleines des expressions de sa reconnaissance et du contentement qu'elle éprouve ; son courage ne s'est pas démenti, son instruction chrétienne a été poursuivie. Tout y était à faire, puisqu'une des paroles de la pauvre fille fut celle-ci, le jour de notre premier entretien : « Oui, je croirai maintenant en Dieu, car, s'il a permis que j'arrive à vous, c'est pour me sauver, et je l'en bénis ! »

» Elle n'avait reçu, dans son enfance, aucune instruction religieuse, n'avait pas fait sa première communion, n'avait aucune notion, nul souci d'une religion quelconque, et, sortie à seize ans d'un atelier d'imprimerie, elle avait passé sa vie dans le désordre, sans en concevoir d'inquiétude, jusqu'au moment où la mort, brisant des liens illégitimes, l'avait jetée dans une misère imprévue dont elle ne pouvait, humainement, sortir sans tomber plus bas encore qu'elle n'avait fait jusque-là. C'est alors que la prison et le dépôt de mendicité devinrent sa résidence la plus habituelle, jusqu'au jour où la Providence nous permit de la remettre dans l'asile où elle se félicite d'être abritée, et d'où elle écrivait dernièrement à l'une de nos patronnesses, après avoir reçu le sacrement de confirmation : « Dieu est bon, et il semble » qu'il veuille me dédommager de l'avoir connu si tard. »

» Nous avons craint de réussir moins heureusement avec une pauvre fille qui nous avait manifesté aussi un repentir qui nous semblait sincère. Après quelques jours passés dans un couvent où elle se montrait profondément touchée des soins et de la charité qui lui ont été prodigués, elle est retombée dans un état de folie dont nous avons su plus tard qu'elle avait déjà été atteinte. Guérie une seconde fois, elle nous a donné la satisfaction de la voir retourner d'elle-même, en cette maison du Bon-Pasteur, qui l'a de nouveau charitablement accueillie.

» Une compagne de ses tristes fautes, qui nous avait révélé sa folie, nous protestait aussi de son extrême désir de renoncer, comme elle, à sa coupable vie ; mais elle refusait le couvent. Après trois mois d'une conduite irréprochable, la malheureuse enfant nous a confirmées dans la pensée qu'une grande faiblesse de caractère se trouve presque toujours à la source de semblables désordres ; celles qui sont ainsi tombées ne sauraient, livrées à elles-mêmes, résister longtemps au vice qui ressaisit en elles une proie trop facile. Il faut, à leur guérison, une culture spéciale et prolongée ; tant qu'elles ne consentent pas à la subir, il y a peu à espérer.

» Nous avons secouru encore une libérée sortant de la prison d'une des sous-préfectures du département. Une femme qui n'est plus jeune et qui n'avait aucune condamnation antérieure à celle qu'elle venait d'achever, connaissant notre œuvre, est venue à nous. Nous avons donné là, matériellement, peu de chose. Parvenue promptement à s'employer sans notre intervention, cette femme est aujourd'hui bien placée et justifiée, nous dit-on, la confiance qu'on lui témoigne.

» Plusieurs des jeunes filles dont nous vous entretenions l'an dernier, Monseigneur, se conduisent bien et sont restées en correspondance avec leurs patronnesses.

» Nous inspirant de la pensée récemment exprimée par un membre éminent de la Société générale des Prisons, nous désirons faire naître, dans le cœur de celles d'entre nos patronnées accessibles au repentir, l'ambition de parvenir à se réhabiliter.

« Je voudrais, dit M. Lacoïnta, que la loi sur la réhabilitation » fût affichée dans les préaux, dans les parloirs ; qu'elle fût sou- » vent le thème des exhortations des ministres du culte et des » directeurs de prison. »

» Nous parviendrons, rarement, sans doute, à obtenir ce résultat, nous le savons ; et il sera, pour nous, plus exceptionnel encore, qu'il ne le serait peut-être parmi les condamnées à des peines plus sévères. Nous ne désespérons pas, toutefois, de conduire dans cette voie de l'honneur à reconquérir, quelques-unes de nos patronnées, et nous emprunterons à M. Bérenger, dont l'expérience et la parole en ces matières font autorité, le passage suivant dont nous avons été frappées. »

« Une bête tombe, beaucoup de bras s'avancent pour la rele- » ver ; un homme tombe, et l'on passe indifférent en déclarant,

» comme pour s'excuser, qu'il est indigne de sympathie. Indigne, » il l'est peut-être ; je dirai plus, il est possible que sa dégradation » soit incurable et qu'il rendit vains tous les efforts tentés pour » sa régénération ; mais il est possible aussi qu'il soit tombé par » accident, par le fait de circonstances fortuites qui ont exercé » sur sa volonté une influence imprévue ; il est possible que le » repentir, un repentir immense remplisse son âme, et parce » que nous ne lisons pas dans les cœurs, il faudra croire à l'hy- » pocrisie de tous, confondre toutes ces âmes dans une même » réprobation, et refuser à l'homme que le plus léger témoignage » de bienveillance aurait soutenu et fortifié, l'appui qui pourrait » le sauver ! »

» Entreprise humainement, la tâche que nous nous imposons serait, il faut l'avouer, le plus souvent ingrate et semée de déceptions. Telle que l'a fondée la charité de celui qui fut notre maître et demeure toujours notre père vénéré et aimé, le grand Évêque d'Orléans, bénie par le Saint Père, l'œuvre acceptée par nous, offre à ses Patronnesses le moyen de servir, pour Dieu, les ignorants, les pauvres, les méprisés du monde, les *coupables*, c'est vrai..... Nous n'y cherchons pas autre chose, et si, de temps à autre, la consolation nous est accordée de voir revenir au bercail quelque brebis égarée, dans nos insuccès mêmes, nous ne saurions désespérer de la miséricorde divine. Un jour qu'il nous sera rarement, peut-être jamais donné de connaître, mais que Dieu sait, quelques-unes des semences jetées en passant dans des cœurs insensibles en apparence, peuvent germer au loin, ne fût-ce qu'à la dernière heure.

» En terminant ici, dans les derniers jours de décembre, ce compte rendu de notre année dernière, nous croyions, Monseigneur, avoir tout dit, quand la mort est venue frapper inopinément une de nos vaillantes sœurs.

» Le 21, à 4 heures, nous quittions notre bonne sœur supérieure, pleine de vie en apparence, active et pourvoyant à tout, comme de coutume.

» Le 26, nous la revoyions, vêtue encore de l'habit de son ordre, mais sur son lit, dans une immobilité sereine.

» Dès notre entrée à la prison, nous étions accueillie par cette parole, remplie pour nous de surprise et de tristesse : « Madame sait-elle que la Supérieure est morte ? »

» Elle était morte, en effet, morte dans la paix, arrêtée subi-

tement dans l'exercice de sa charité, et la dernière nuit qu'elle a passée vivante dans son étroite et pauvre chambre, elle a fait appeler et venir auprès d'elle, pour lui dire un dernier adieu et lui donner encore un encouragement, une malheureuse jeune femme, mère de cinq petits enfants, dont le dernier est né récemment en prison.

» La jeune mère était, pour la Supérieure, l'objet d'une sollicitude particulière.

» La bonne et charitable religieuse s'assurait chaque soir que la mère et l'enfant ne manqueraient de rien la nuit. « Elle » savait ma peine, nous disait la prisonnière en larmes qui nous » racontait ces détails ; elle venait me recommander de ne pas » trop pleurer la nuit, et de dire tranquillement mon chapelet » quand je ne pourrais pas dormir ! »

» Veuillez nous bénir, Monseigneur ; bénir nos associés, nos travaux et nos prisonnières, et daignez agréer l'expression de notre gratitude envers votre paternelle bonté. »

La souscription annuelle au profit de l'œuvre est fixée à 5 francs au minimum. M. Couret, trésorier, rue du Devidet, 6, reçoit les dons et les souscriptions.

III

Société de patronage des jeunes libérés de Sainte-Foy (1).

Le dimanche 25 juin 1882, sous les beaux ombrages de la colonie, 3,000 personnes au moins se réunissaient pour célébrer la fête annuelle de cet établissement et la 6^e assemblée générale de la Société de patronage.

Selon l'usage, la première partie de la fête a revêtu un caractère exclusivement religieux.

A 2 heures et demie, les tambours battent, les clairons sonnent aux champs. L'Assemblée publique de la Société de patronage se réunit.

(1) Voir le Bulletin de décembre 1881.

M. le pasteur Monnier, de l'Église libre de Sainte-Foy, prononce la prière d'ouverture.

M. le comte de Viel-Castel, président de la Société, prend la parole :

« Messieurs, dit-il, la Société de patronage pour les jeunes libérés de la Colonie de Sainte-Foy vient, selon l'usage, célébrer avec vous l'anniversaire de sa fondation.

» A cette époque, les Sociétés de patronage étaient rares en France. Elles sont aujourd'hui nombreuses, car elles répondent à un besoin réel et pressant.

» Si nous jetions un regard autour de nous, nous verrions les philanthropes, les publicistes, les hommes du gouvernement se préoccuper de cette question du patronage, et se demander si cette institution n'est pas destinée à améliorer un état qui devient de jour en jour plus alarmant. En ouvrant le grand livre de la criminalité en France, on est douloureusement frappé de la progression incessante du nombre des récidivistes.

» Je lis, dans un travail dû à la plume de M. Raoul Jay, ce qui suit :

« La récidive s'accroît chaque jour. De 10 0/0 en 1830, de 18 0/0 en 1848, elle est aujourd'hui de 50 0/0. Et c'est par une progression régulière, dont il est impossible de prévoir le terme, qu'elle est arrivée au chiffre ci-dessus.

» Voilà le fait, voilà le mal dans toute sa brutalité, continue M. Raoul Jay, osons-nous demander quelle en est la cause et surtout le remède! »

» Messieurs, je ne veux pas entrer en ce moment dans l'étude de ces difficiles problèmes; j'ai voulu livrer ces faits à vos réflexions, à vos méditations, parce que indépendamment de l'action des lois et des Sociétés de patronage, il faut encore que la population saine, tout entière, soit avertie et s'intéresse à la solution de ces questions.

« Ce n'est pas un malfaiteur isolé, ajoute l'auteur cité plus haut, mais 70,000 qui, chaque année, sont jetés au milieu de nos villes et de nos campagnes avec les dispositions menaçantes que signale la statistique.

» Mais je reviens bien vite à notre Société de patronage de Sainte-Foy. Ici je vois un tableau plus consolant.

» Nous avons devant nous de jeunes enfants, des jeunes gens

dont les premiers pas ont été malheureux, il est vrai, mais qui, avertis à temps, peuvent encore rentrer dans le devoir.

» Dans notre Colonie, les trois formes du patronage se rencontrent parfaitement. Qui peut, mieux que le Directeur, exhorter les jeunes colons et leur faire aimer le bien? La Société de patronage vient ensuite pour faciliter leur placement, et, si par moment le travail fait défaut, la Colonie est l'asile qui les reçoit.

» Dans le courant de cette année, seize colons libérés sont sortis de l'Établissement. Quelques-uns sont placés dans la localité, et les autres dans des contrées diverses. Sur ce nombre huit ont suivi la carrière agricole, deux sont militaires et quatre ont entrepris des métiers divers.

» Ces jeunes gens ont été livrés, à leur sortie, aux soins d'un patron auprès duquel ils peuvent se recommander. Ces seize libérés, joints aux libérés anciens, forment un total de cent dix sur lesquels la Société de patronage étend son action dans la mesure du possible.

» Je renouvelle ici, au nom de la Commission, nos remerciements aux hommes de bonne volonté qui ont bien voulu, en qualité de patrons, aider et diriger nos jeunes libérés.

» C'est avec un vif intérêt que la Commission a lu leurs réponses à nos questionnaires, et c'est dans ces documents que nous avons puisé l'assurance que notre œuvre avait fait quelque bien.

» Nous y voyons en effet que plusieurs de nos jeunes gens se sont fait remarquer par une conduite exemplaire et une assiduité au travail digne d'éloges. Je veux laisser à notre rapporteur le soin de vous donner à ce sujet quelques détails complémentaires. Cependant je ne puis résister au désir de vous lire quelques-unes des réponses à nos questionnaires.

» Après avoir répondu aux diverses questions spéciales, nous trouvons toujours à la fin le résumé de l'appréciation générale du patron.

» Voici, au sujet du jeune R., la note de M. Benoit, pasteur à Cette.

« Eugène R. est certainement l'un des colons libérés qui fait le plus d'honneur à la Colonie et à la chrétienne et paternelle direction qu'il y a reçue. Je ne le vois pas une fois sans qu'il ne m'exprime sa reconnaissance pour tout le bien qu'il

» à retiré de son séjour à la Colonie de Sainte-Foy, et je puis
» ajouter que ce bien est très appréciable. Il est moral, sérieux,
» poli, affectueux et très adroit. Il est, et sera, dans l'avenir, s'il
» plaît à Dieu, un excellent sujet. »

» Voici ce qu'écrivait M. Humbert, pasteur à Saint-Étienne, au
sujet du jeune V. :

« Je n'ai que les meilleurs renseignements à vous donner sur
» le jeune Jean V. Ce qui m'a surtout frappé en lui, c'est
» l'amour et le dévouement qu'il a immédiatement montrés pour
» sa mère et sa jeune sœur. La première chose qu'il a faite a
» été de retirer sa mère d'un service pénible pour la mettre
» dans une petite chambre. Ce qui prouve en sa faveur, c'est
» que tout le monde l'admire pour son zèle et sa piété. »

» Sans doute, Messieurs, à côté de ces bonnes notes, nous
avons à constater des défaillances; ces défaillances sont cer-
tainement trop nombreuses. De plusieurs de nos jeunes libérés
nous sommes sans nouvelles.

» Mais, tels qu'ils sont, les faits accomplis dans le courant
de cette année témoignent, dans leur ensemble, d'une situation
relativement bonne, et ce qui le prouve, c'est que, au sortir de
la Colonie, sur *cent dix* libérés, nous ne comptons, cette année,
que *trois* récidives dont une seule a eu une réelle gravité.

» Nous pourrions peut-être obtenir mieux encore.

» Si nos jeunes hommes enclins au mal voulaient réfléchir
sérieusement à la situation qu'ils se préparent dans la vie, ils
verraient combien leur sort sera malheureux. En effet, le cou-
pable ne peut trouver de repos nulle part; il est sans cesse pour-
suivi au nom des lois qu'il a violées, et la prison et le cachot
sont là qui le réclament.

» Si les notions du bien, si l'influence religieuse n'ont produit
sur leur âme aucune bonne impression, leur avenir, c'est le
malheur.

» J'aime bien mieux porter ma pensée sur ceux qui, rendus
à la vertu, sont devenus de bons et utiles citoyens. Je les vois
prosperer et grandir par un travail assidu, et obtenir ainsi l'es-
time de tous.

» Et vous, jeunes colons qui m'écoutez, je vous le dis encore,
soyez attentifs aux leçons de vos maîtres, et donnez-nous un
jour la joie de vous compter au nombre des hommes honorables
dont je viens de vous parler.

» Pour nous, Messieurs, notre devoir est de persévérer dans
nos efforts, aidant dans la mesure de nos forces à la solution
des difficiles problèmes qui préoccupent, à juste titre, tous les
bons esprits.

» Rappelons-nous qu'à mesure que la liberté devient plus
grande; notre part de responsabilité comme citoyens devient plus
grande aussi; notre société française serait en péril si, à côté
de nos lois libérales ne se trouvait pas une population forte,
instruite dans le bien, et capable de les supporter. Mes chers
concitoyens, dans cette lutte vers le mieux, appuyons-nous les
uns sur les autres, et si des questions secondaires viennent à
nous diviser, laissons-les pour ne former qu'un seul faisceau.
Comme aussi, si quelque individualité plus agissante et mieux
douée surgissait au milieu de nous, loin de l'énerver par notre
indifférence, ou par une résistance passive et jalouse, donnons-
lui notre concours et n'oublions pas que nos succès sont à ces
conditions. »

M. Rey, vice-président, a présenté ensuite le rapport sur le
dernier exercice; en voici les principaux passages.

« Messieurs, la Société de patronage achève son sixième exer-
cice. Six ans, c'est un temps suffisant pour éprouver une insti-
tution et mettre en lumière ce qu'il y a en elle de vitalité. La nôtre
s'est tirée vaillamment de l'épreuve. Elle a profité de ce long
espace pour se faire reconnaître, pour poser les règles de son
activité, pour s'organiser selon les exigences de la tâche, pour
étendre peu à peu son influence sur un nombre croissant de
libérés. Elle a ramené à un chiffre insignifiant le pourcentage
des récidives. Elle a obtenu la confiance des pouvoirs publics
et la faveur de ce pays. Elle a trouvé moyen, sans bruit et
avec peu de ressources, de faire beaucoup de bien. Mais la
manifestation la plus éclatante de son activité, c'est cette grande
fête religieuse et philanthropique où accourent à son appel des
milliers de personnes, où elle nous fait entendre les maîtres de
la chaire chrétienne, où elle initie et intéresse le pays tout entier
à son œuvre et groupe autour de nos enfants les sympathies
populaires.

» J'ai dit que le nombre de nos patronnés s'accroît d'année
en année. Il s'élève aujourd'hui à 110, dispersés sur tous les
points de la France, dans les colonies, à l'étranger, dans les

carrières civiles ou militaires. Ce chiffre s'augmentera encore, mais pas de beaucoup. Si de nouveaux patronnés arrivent, d'autres nous quittent incessamment, soit par la récidive qui les rend indignes de nos soins et les fait rayer de nos cadres, soit par la disparition volontaire et par la mort, soit par l'accession à une position sociale qui nous dispense d'intervenir. Notre tâche demeurera donc limitée, et il faut s'en féliciter. Rien n'est fatal à l'éducation et au patronage, c'est-à-dire à ce qui est essentiellement action morale, comme les grands effectifs. Défiez-vous de ces vastes machines qui s'adressent à des centaines et à des milliers. Dans ces conditions, on ne fait pas de l'éducation, mais de l'élevage; on ne fait pas du patronage, mais de l'administration.

» Or l'administration la plus parfaite et la plus riche ne remplace jamais cette connaissance intime et personnelle, cette affection éclairée et vigilante, cette sollicitude paternelle qui est la marque du véritable patronage. Le nôtre se recommande par ce double caractère. Il ne s'adresse pas à des inconnus. Il se rattache à cette Maison, il en a l'esprit, il en poursuit la bien-faisante influence. Il continue à nos enfants, dans leurs nouvelles conditions d'existence, l'appui de famille dont ils ont plus que jamais besoin. En second lieu, il est individuel. A côté de chaque libéré nous plaçons autant que possible un patron, un ami, un père qui le comprenne, qui l'aime, qui l'aide, qui soit toujours prêt à lui tendre une main secourable.

» Notre but est de rapprocher de plus en plus le patronage de ce que doit être une famille, de lui donner pour ainsi dire un arrière-goût de paternité. Dans les grands événements, heureux ou malheureux, de la vie de nos pupilles, nous prenons notre part des joies ou des douleurs. Qu'il s'agisse de maladies, de chômage, d'apprentissage, d'établissement, de mariage, de promotions militaires, nous intervenons, avec empressement, et rarement nous avons les mains vides. Au premier de l'an, nous adressons à chacun de nos patronnés un souvenir: c'est un livre honnête et intéressant, pour les civils; c'est une petite somme pour les militaires (5 francs pour les simples soldats et 10 francs pour les gradés). Ce don qui vient du cœur va aussi au cœur, et y fait vibrer de douces et saines émotions. »

M. Faure, remplissant les fonctions de trésorier à la place de

M. Gaston Jouhanneau a fait connaître l'état financier de la Société.

Les recettes de toute nature ont été de	Fr.	1.389 55
Les dépenses se sont élevées à		1.307 80
L'excédent des recettes a donc été de	Fr.	<u>81 75</u>

ÉTRANGER

I

École publique du Michigan pour la protection de l'enfance.

Nous avons déjà eu l'occasion de parler, dans le Bulletin, de cette institution qui rend les meilleurs services. L'école publique de Michigan qui peut abriter environ 300 détenus, est autant que possible un asile temporaire; les enfants y séjournent peu et les administrateurs préfèrent les placer dans des familles sans cesser pour cela de les surveiller et de les secourir.

Depuis la date de la fondation, 21 mai 1876, l'établissement a reçu 1,231 enfants: 824 garçons et 407 filles. Dans ce nombre 50 0/0 appartenaient à des parents se livrant à l'ivresse, 17 0/0 étaient des fils ou filles de condamnés, presque tous les autres étaient des orphelins de père ou de mère. Parmi eux beaucoup avaient été arrêtés pour de petits méfaits, mais le juge avait suspendu la sentence en considération de leur bas âge et les avait envoyés à l'école publique dont il s'agit. Il est à remarquer que les 9/10 de ces malheureux enfants étaient illégitimes.

Les traités faits avec les familles s'appliquent à des enfants au-dessus de l'âge de 3 ans et la durée de l'engagement ne s'étend pas au delà de la dix-huitième année du sujet admis. Pour les contrats plus courts, l'administration de l'école réserve un droit de garde sur les enfants, de manière à ce que les parents qui les ont en réalité abandonnés matériellement ou moralement, ne puissent pas s'emparer de leurs salaires malgré eux.

Les enfants qui résident dans l'école se lèvent à 5 h. 1/2 en été et 6 heures en hiver; aussitôt ils se rendent soit dans les étables, soit dans les cuisines pour préparer le premier repas et donner aux animaux les soins qu'ils réclament. Le déjeuner a lieu immédiatement après et chacun se dirige vers la salle à manger

qui contient autant de tables qu'il y a de cottages dans l'établissement, de cette façon les mêmes enfants se suivent et sont toujours sous la surveillance des mêmes personnes. A 7 h. 45, tous travaillent pendant une heure soit à la ferme qui a une étendue de 71 acres de terre, soit à la buanderie, soit dans des ateliers de chaussures, de tricotage, etc. Pour stimuler leur ardeur, l'administration leur alloue un petit salaire. A 9 h. 30, après une récréation, les enfants entrent à l'école et sont confiés à divers instituteurs qui ne dirigent pas chacun plus de 40 à 50 élèves.

Ceux de ces jeunes gens qui sont infirmes et qui ne peuvent travailler à la terre ou dans les ateliers sont initiés à la télégraphie; beaucoup sont devenus très habiles et on a pu les placer ensuite avantageusement. Quant aux plus jeunes élèves, ils ont à leur disposition des jeux de leur âge et les surveillants occupent leur temps le mieux qu'ils peuvent. A midi, tout le monde dine; puis vient une récréation un peu longue. De 2 heures à 4 heures 1/2 ils sont en classe et travaillent. Vers 5 heures 1/2, après une récréation, il leur est servi un repas au thé, et, à la nuit, commence l'instruction religieuse. Ils préparent ensuite leurs devoirs et leçons pour l'école du dimanche. A 9 heures, chaque escouade rentre dans son cottage et, aussitôt que les enfants sont couchés, on éteint les lumières qui ne sont pas nécessaires à la surveillance.

Pour maintenir la discipline, les administrateurs ont recours à la correction corporelle légère, à la privation d'un repas pour lequel les enfants ne reçoivent, dans ce cas, que du pain et de l'eau. Dans d'autres circonstances, on les prive de jeu ou bien on les force à se coucher plusieurs heures dans le jour, ou bien encore on les enferme dans une chambre non obscure.

Les élèves placés à l'extérieur chez des particuliers sont inspectés chaque année, les patrons correspondent avec l'établissement, et la surveillance est aussi active que possible.

Jusqu'à ce jour les résultats sont, d'après les statistiques, assez satisfaisants. L'état sanitaire est bon: il n'y a eu que 5 décès en 6 ans.

Le rapport que nous avons sous les yeux s'étend aux deux exercices 1881 et 1882.

En 1881 le nombre moyen des enfants présents s'est élevé à 308 et la dépense par tête a été de 116 dollars 42 cents. En réalité, 420 enfants avaient séjourné dans la maison, 112 avaient été pla-

cés dans des familles, de telle sorte qu'à ce point de vue le coût de chaque enfant n'était plus que de 85 dollars 44 cents.

Pour 1882, la dépense a été un peu plus forte. Elle se chiffre par 37,000 dollars, soit pour 311 enfants présents, 119 dollars 61 cents. par tête. Mais 422 avaient habité la maison plus ou moins longtemps, 111 étaient placés, et le coût moyen par tête se trouvait ainsi réduit à 88 dollars 15 cents.

Pour couvrir ces frais, l'administration a des souscriptions et une subvention. La ferme produit les 2/3 du lait nécessaire, des pommes de terre, des navets, des choux, des fruits, du foin pour les bestiaux; divers animaux ont été élevés sur la propriété et ont fourni 3,686 livres de viande pour la consommation de la maison.

II

Institution de réforme pour femmes et jeunes filles de l'État d'Indiana.

Cet établissement qui contient un département pénal et un département de réforme, a fourni, le 31 décembre 1881, son dixième compte rendu annuel. Le quartier pénal renferme en moyenne 46 détenues; au moment de la clôture de l'exercice, 44 étaient présentes; 20 femmes étaient entrées dans l'année, 19 avaient été renvoyées à la fin de leur peine, une avait eu sa grâce, une avait obtenu d'être jugée à nouveau et 3 étaient en fuite.

Le département de réforme a une population moyenne de 141 femmes ou jeunes filles; au 31 décembre 1881 on en comptait 148. Voici le mouvement pour cette année : 52 reçues dans l'établissement, déchargées 27, mises en liberté provisoire 29, en fuite 9, reprises 6 et 1 décédée.

La dépense s'est élevée pour l'année échue à 26,000 dollars, soit 2 dollars 16 cents par tête et par semaine.

Le travail paraît bien organisé dans cette maison, toutes les femmes sont en état de gagner leur vie à la sortie et les administrateurs de la maison se louent des renseignements qui leur sont fournis sur le compte des anciennes détenues rendues à la vie libre. Plusieurs, pourtant, ont été arrêtées de nouveau; mais

il est à remarquer que les récidivistes appartenaient presque toutes à la catégorie des femmes qui n'avaient fait qu'un séjour peu prolongé dans l'établissement; ce qui démontre une fois de plus que les courtes peines ne peuvent être réformatrices et que l'action pénitentiaire se fait sentir plus utilement vis-à-vis des femmes qui n'attendent pas leur libération et qui se plient mieux par suite, à la discipline et au régime auquel elles sont soumises.

Dans le département de réforme, les résultats sont excellents : 82 0/0 des femmes ou filles qui ont passé dans la maison tiennent une bonne conduite et suffisent à leurs besoins. La mise en liberté provisoire a été accordée à un certain nombre de détenues et cette expérience a complètement réussi.

Les administrateurs font observer avec raison que le meilleur moyen de diminuer le nombre des récidivistes consiste à prévenir le mal plutôt qu'à le réprimer, et que si on entrainait plus avant dans cet ordre d'idées, ils auraient besoin de ressources plus grandes, de façon à faire de nouvelles constructions et à être en mesure de recevoir des jeunes filles plus jeunes et en plus grand nombre. Le plus grand obstacle à l'éducation correctionnelle des jeunes filles vient, ajoutent-ils, des parents, qui cherchent à reprendre leurs enfants aussitôt qu'on leur a appris à travailler et cela sous prétexte de les placer avantageusement ou de continuer leur apprentissage à la maison paternelle. Cette difficulté qui se fait ressentir dans l'État d'Indiana, surgit partout et la législation peut seule renverser l'obstacle en donnant un droit de garde et de surveillance aux sociétés qui se dévouent à l'éducation des enfants vicieux ou abandonnés.

III

Société d'assistance aux libérés du Sussex oriental.

La Société d'Assistance aux libérés du Sussex oriental qui a déjà douze années d'existence, a publié à la fin de janvier 1882 son rapport sur l'exercice clos le 31 janvier 1881. Sur 1,428 individus, hommes et femmes, sortis de prison dans le courant de l'année, l'Association a donné son aide à 537 libérés, se décomposant en 492 hommes et 45 femmes. 30 d'entre eux ont reçu

des vêtements, 182 ont été rapatriés par chemin de fer, 161 reçurent des secours en argent, 11 ont été logés et nourris en attendant une destination, 8 ont été envoyés dans des maisons de secours, 5 se sont engagés dans l'armée, 60 ont été pourvus d'un emploi et 71 ont été accueillis dans les cottages de l'établissement où on les a occupés aux travaux de la terre.

Les résultats obtenus paraissent satisfaisants, les souscriptions particulières et la subvention de l'État couvrent la dépense.

IV

Société des prisons en Finlande, à Helsingfors.

(Douzième rapport. — 1881.)

Les souscriptions en argent sont faibles. Toutefois le Sénat de Finlande a donné 200 marks pour faire traduire en finnois le compte rendu (suédois) de 1880, et il a alloué l'impression gratuite. La ville d'Helsingfors a accordé la jouissance gratuite d'un local pour servir d'asile aux hommes libérés. Enfin il a été fait un legs de 400 marks.

L'agent de la Société à Helsingfors s'est occupé de 29 personnes âgées de 20 à 60 ans. 10 ont été placées, 13 ont reçu du travail d'une manière intermittente. Pour 6 on n'a pu trouver aucun travail.

Des 22 personnes qui ont demandé asile, 4 ont notoirement récidivé. 10 ont quitté leurs places, sans qu'on sache ce qu'ils sont devenus.

8 femmes ont été reçues à l'asile pour les femmes, dont 3 avaient été condamnées pour vol domestique, une pour vol simple, 3 pour vagabondage ou mauvaise vie. 3 ont été placées, mais 2 ont quitté leurs places. Le séjour à l'asile a duré de 2 jours à 5 mois.

Le travail des assistés à l'asile a produit 70 marks.

Les frais de l'asile se sont élevés à 2,806 marks, dont 900 pour le loyer, 966 pour la nourriture, etc.

Le bureau succursale d'Abo a assisté 14 hommes et 10 femmes.

Il y a d'autres bureaux succursales à Biörneborg, Wiborg, Willmanstrand, Saint-Miche, Wasa.

Le Sénat de Finlande a donné à la Société un nouveau règlement en 16 articles, le 21 juillet 1882.

V

Société de patronage de la prison de Vridsloselille (Danemark).

(Vingt et unième rapport. — 1882.)

Fondée en 1860, cette Société a assisté, en 1881, 279 personnes.

Il y a en Danemark cinq sociétés. Tous les ans elles se réunissent par délégués pour régler les affaires d'intérêt commun.

Depuis sa fondation, la Société a secouru 2,761 libérés sur 5,559.

Sur les 2,761 assistés, 595 ont récidivé. Les autres sont sauvés, ou du moins donnent de bonnes espérances.

La Société compte comme membres 73 corporations ou communes et 379 personnes privées. La cotisation annuelle est de 2 couronnes (2 fr. 80 c.).

Le Rapport donne ensuite des détails personnels sur plusieurs des assistés, statistique intéressante.

VI

Société de patronage de Berne.

(Suisse.)

Dans plusieurs cantons de la Suisse, les sociétés de patronage pour les détenus libérés ont un caractère officiel qui les met en rapport direct avec l'administration des prisons. Le libéré, à sa sortie de prison, relève légalement de la société de secours dont l'influence est ainsi beaucoup plus générale. Mais toutes les sociétés suisses ne sont pas dans ce cas ; dans certaines contrées, malgré les efforts des comités, elles s'établissent difficilement.

C'est ce que constate le rapporteur de la Société de Berne dans un éloquent discours prononcé à la séance générale du 13 mars 1882.

L'orateur commence par rendre hommage à la persévérance

et au zèle dévoué des sociétaires. Si les résultats sont encore modestes, il y a cependant un progrès sensible, que le compte rendu annuel fera apprécier. Puis il déplore l'indifférence avec laquelle un grand nombre des habitants voient les portes de la prison se fermer sur un coupable :

« Le voilà, pour un temps plus ou moins long, hors d'état de nuire ». Si on leur fait remarquer qu'il sortira de prison, que les récidivistes deviennent de plus en plus nombreux, que la statistique arrive à cet effrayant total de 50 0/0 pour les condamnés criminels et de 66 0/0 pour les condamnés correctionnels, ils accusent le système pénitentiaire :

« Les prisons ne sont pas assez sévères ; ces gens-là y sont trop bien traités », et malgré ce principe pédagogique, que la force seule ne peut corriger, que les mesures les plus énergiques ne suffisent pas pour ramener un changement moral si désirable ; qu'il faut que la sévérité, la douceur, la charité persévérante agissent en même temps, ils répètent : « Il n'y a rien à faire, vous vous illusionnez, vous vous trompez et vous êtes trompés ». On nous oppose, continue l'orateur, que celui-ci et celui-là auxquels nous nous sommes intéressés, ne valent pas mieux que d'autres. Il est vrai qu'il y a eu quelques défections regrettables, mais aussi des résultats encourageants. La Société de Berne s'est adressée aux représentants fédéraux, elle voudrait être officiellement établie afin que les prisonniers aient à compter avec elle. Elle n'a rien négligé pour arriver au détenu et lui faire savoir que son but est de l'aider à se réhabiliter dans sa vie morale et économique.

Nous espérons beaucoup, dit le rapporteur, du livre de notre honorable Président qui, a pour ainsi dire jeté dans les prisons comme un appel aux détenus. Mais tandis que les sociétés de secours étrangères l'ont demandé de partout, dans notre pays il n'a pas répondu à notre attente.

L'éloquent rapporteur continue son discours en mentionnant les mesures prises pour assurer à l'action de la société toute la sagesse toute la prudence nécessaire pour forcer en quelque sorte la confiance publique.

Les réunions mensuelles ont été exactement suivies. On y a traité toutes les affaires intéressant l'œuvre : Bulletin détaillé sur chaque protégé, renseignements, délibérations sur eux à recevoir, contrôle des comptes et du travail du comité.

On remarque que la Société est arrivée à s'assurer un certain nombre de membres à Berne et dans beaucoup de communes environnantes. Elle s'est activement occupée de la question de finance, cotisation des sociétaires, souscriptions, quêtes, etc.

La nécessité d'équilibrer ses dépenses a provoqué la décision de s'occuper de préférence des plus jeunes libérés comme étant plus capables d'amélioration. Ceux au-dessus de trente ans ne seront admis que par exception. Mêmes mesures pour les récidivistes.

Signalons aussi les démarches faites par le comité pour obtenir la suppression de deux auberges, lieux de réunions des repris de justice, asiles de vices où se complotent les vols à réaliser et autres délits. La police y exerce actuellement une grande surveillance et la moindre illégalité motivera la fermeture de ces dangereux établissements.

Le vigilant intérêt du comité s'est aussi porté sur les rigueurs exercées, sur ce que le prisonnier peut posséder. A-t-il quelques dettes au moment de sa condamnation, les créanciers agissent et, en peu de temps, meubles et immeubles sont vendus à n'importe quel prix sans que personne ait autorité pour défendre les intérêts lésés.

La Société de Berne a répondu avec empressement à l'invitation adressée à toutes les sociétés suisses par celle de Saint-Gall. La réunion générale a eu lieu, le lundi 14 juin 1881, à Zurich sous la présidence de M. Winterhalter (président de la Société de Saint-Gall). Vingt délégués représentaient les sociétés de Aargau, Appenzell, Baselstadt, Baseland, Berne, Graubünden, Neuenbourg, Schaffhausen, Saint-Gall, Thurgau et Zurich.

La première question : opportunité d'un comité directeur commun à toutes les sociétés, » a été résolue négativement.

La deuxième : « nécessité de rendre obligatoires les rapports des libérés avec les sociétés des prisons » — également traitée dans le sens négatif : ce qui est facile dans certains cantons devient impossible dans d'autres. Mais il a été décidé que des relations actives seraient maintenues entre les différentes sociétés, qu'elles s'adresseraient réciproquement des libérés soit pour les rapatrier, soit dans un autre but à faire connaître. Des lettres spéciales sur le modèle de celles de la Société de Saint-Gall ont été adoptées pour cet usage. Ces lettres (Schussberichte)

ne doivent être remises qu'à la société à laquelle le porteur est recommandé. La Réunion Générale de Zurich a exprimé, avant de se séparer, le vœu de voir les sociétés de secours pour les prisonniers libérés se multiplier de plus en plus.

Une véritable charité chrétienne animait l'assemblée, et quand le bien est inspiré par elle, le succès est assuré.

La Société de Berne se félicite de ses rapports avec les sociétés étrangères et les remercie des renseignements qu'elles lui envoient; elle s'est assuré le Bulletin des prisons de Paris qui paraît tous les mois et fournit, dit le rapporteur, une vaste matière à l'étude et à l'émulation.

La question de l'abri et du travail à procurer aux détenus libérés occupe la Société de Berne, comme toutes les sociétés de prévoyance et, après le compte rendu des opérations de l'année, le comité, par la voix de son rapporteur, fait un éloquent appel à l'intérêt général pour faciliter ce point si important de l'œuvre des prisons.

Il termine en donnant connaissance d'un avis reçu récemment et qui intéresse, non seulement les sociétés de secours, mais aussi les familles que de dures nécessités, une condamnation, une conduite coupable obligent parfois à se séparer d'un de leurs membres, à s'expatrier elles-mêmes: M. Schneider, président de la Société de Bâchtelenn a fondé, dans la Virginie occidentale, une Maison, « un home », où les jeunes gens sont reçus et dirigés chrétiennement. Il est pourvu aux plus pressants besoins et au travail, suivant les forces et les capacités des réfugiés.

E. SCHLUMPF.

VII

Société de patronage pour les libérés de Zurich (Suisse).

(Vingt-septième compte rendu. — 1881-1882.)

Le Rapport de la Société de patronage de Zurich est très intéressant par le nombre d'individus secourus, par les renseignements si précis qu'il donne sur chacun d'eux.

On voit que cette Société est parfaitement organisée.

Que de malheureux secourus et relevés ! Vieillards placés, jeunes gens pourvus d'état, pères de famille ramenés au devoir. Il y a, comme partout, quelques défections, mais le bien l'emporte; et, en lisant avec attention, nous reconnaitrons que c'est la difficulté de procurer du travail qui est à Zurich comme ailleurs la cause de beaucoup d'efforts perdus.

On cherche, on se multiplie, mais trop souvent en vain. Les emplois de bureau, les places pour ceux qui, par leur instruction et leur éducation, ne sont pas préparés à un travail manuel sont, pour ainsi dire, impossibles à trouver; et cependant, plus le libéré est tombé de haut, plus il serait important de l'aider à se relever.

Le Rapport fait un éloquent appel à la bonne volonté générale. Il montre aussi la nécessité absolue d'un asile où les libérés puissent trouver un abri temporaire. Il espère que l'année ne se terminera pas sans que cette question étudiée dans deux conférences précédentes, en 1880 et en 1881, soit résolue. Il compte sur la générosité publique, sur l'inépuisable charité des sociétaires.

Le Comité central a nommé un inspecteur; il ne peut encore apprécier l'étendue des services que ce fonctionnaire pourra rendre. C'est un essai tout récent, tenté dans le but de rendre plus actifs les rapports des différents membres. L'inspecteur est spécialement chargé de trouver des emplois, de visiter les protégés en fonction et les communes intéressées à l'œuvre des prisons.

Ce vingt-septième compte rendu s'occupe aussi de l'Assemblée générale du 14 juin dont nous avons parlé dans le compte rendu de la Société de Berne.

E. SCHLUMPF.